



BON DE COMMANDE POUR UN COMPOSTEUR

Réduire et valoriser ses déchets avec le COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage : pourquoi ? comment ?

Nos poubelles sont composées d'environ 30% de déchets organiques (déchets végétaux, et épluchures notamment) : au lieu d'être incinérés, ils peuvent être compostés. Vous pourrez ensuite les utiliser comme engrais naturel, de qualité et gratuit.

Pour composter vous-même vos déchets organiques, la Communauté de la Riviera Française vous propose d'acquérir un composteur individuel au tarif aidé de 10€ (modèle 400 litres - ou 15€ pour le modèle 600 litres).

NB : le tarif aidé est accordé dans le cadre de l'achat d'un composteur par foyer. En cas d'acquisition de composteurs supplémentaires, ceux-ci seront facturés 45€ pour le modèle 400 litres et 70€ pour le modèle 600 litres.

Comment obtenir un composteur ?

1. Complétez le bon de commande ci-dessous, sans oublier de préciser le lieu de retrait du composteur.
2. Joignez votre chèque de règlement à l'ordre du Trésor Public.
3. Envoyez le tout au Service Environnement de la Communauté de la Riviera Française



Vous recevrez par courrier postal, sous quinzaine, un bon d'enlèvement nominatif à échanger lors du retrait de votre composteur.



A retourner à la Communauté de la Riviera Française – Service Environnement – 16, rue Villarey – 06500 MENTON

BON DE COMMANDE POUR UN COMPOSTEUR INDIVIDUEL

Nom Prénom.....

Adresse

code postal Commune

N° de téléphone Email

Désignation

Montant unitaire

Composteur 400 litres	hauteur 945 mm x largeur 800 mm x profondeur 800 mm - 0,64 m ² – 15 kg	10 €
-----------------------	---	------

Kit extension 400 à 600 litres	hauteur 1010 mm x largeur 980 mm x profondeur 980 mm - 0,96 m ² – 20 kg	5 €
--------------------------------	--	-----

Je joins un chèque à l'ordre du Trésor Public d'un montant total de : €

Je souhaite retirer mon composteur :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Menton | <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Roquebrune-Cap-Martin |
| <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Sospel | <input type="checkbox"/> à la déchèterie de La Turbie |
| <input type="checkbox"/> à la déchèterie de Tende | <input type="checkbox"/> à la Mairie de Breil-sur-Roya |

Matériaux : Polypropylène recyclé et recyclable, stabilisé aux UV
Assemblage : par vis traitées anti-corrosion, 3 vis par pan

Dimensions des colis :

Composteur 400 L : 935 mm x 600 mm x 225 mm
+ Kit extension 600 L : 910 mm x 310 mm x 160 mm

Les informations recueillies dans le formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Communauté de la Riviera Française.

Elles sont conservées pendant 10 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter Madame SENGHOR à l'adresse mail rgpd@carf.fr.



Les qualités du compost 100% naturel 100% gratuit

Le compost est un fertilisant naturel : il contient azote, phosphore, potasse, calcium, magnésium, et autres oligoéléments. Au-delà de ses qualités nutritives, le compost, en tant qu'amendement naturel, améliore aussi la structure des sols : il retient l'eau et favorise la présence d'êtres vivants et de micro-organismes indispensables à l'aération et l'assainissement de la terre.

Le compostage individuel

Au jardin

Le compost est étalé sur le sol et est incorporé par griffage/binage dans les 5-10 premiers centimètres du sol. Il peut être appliqué mi-mûr en début d'hiver, il continuera alors lentement sa maturation, ou mûr au début de printemps. Par son apport, la "vie du sol" va être réactivée et entretenue, il ne sera même plus nécessaire de bêcher le potager.

Le compost peut aussi être réparti en paillis de +/- 2 cm d'épaisseur au pied des légumes à fruit (tomates, concombres, potirons, fraisières, etc).

Culture en pot et en jardinière

Mélanger le compost avec de la terre de jardin et du terreau dans les proportions suivantes : 1/3 de compost, 1/3 de terre, 1/3 de sable ou de terreau du commerce.

Pour remplir d'anciennes jardinières qui ont déjà reçu du compost : apporter 20% de compost supplémentaire.

Information complémentaire sur le site de l'Ademe : <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-compostage-et-paillage.pdf>

Je mets :

Déchets de cuisine

Restes de fruits et légumes
Épluchures
Pain
Filtres à café
Sachets de thé

Déchets de jardin

Mauvaises herbes
Branchages de petite taille
Fleurs coupées, séchées
Feuilles
Tonte de gazon
Tailles de haies



Je ne mets pas :

Déchets de cuisine

Matières grasses
Laitages
Huiles végétales
Croûtes de fromage
Déchets de viandes et os
Restes de repas cuisinés

Déchets de jardin

Feuilles vernissées (lierre, laurier)
Résineux (thuyas, cyprès, aiguilles de pin)
Plantes et végétaux traités
Gros branchages

Je mets en petites quantités :

Produits de la mer
Coquilles d'œufs
Papiers et cartons
Ecorces d'agrumes
Sciures de bois
Cendres de bois éteintes et sèches
Plantes et fruits malades



Pour obtenir un bon compost homogène

Pensez à le brasser régulièrement

Près de 1 million de tonnes de déchets verts brûlés à l'air libre chaque année en France. Le seul brûlage des déchets verts (feuilles mortes, tontes, tailles, résidus d'élagage, déchets d'entretien de massifs, de jardin) d'un ménage vivant en habitat pavillonnaire (soit environ 50 kg par an en moyenne¹) émet autant de particules fines que leur voiture diesel pour 13 000 km parcourus !

1. Source : Guide ADEME 2018 « Alternatives au brûlage des déchets verts, les collectivités se mobilisent »

Ce brûlage est interdit par la circulaire du 18 novembre 2011.
Texte du 18/11/2011, paru au Bulletin Officiel le 25/12/2011.



Les biodéchets des ménages

Il s'agit des déchets de cuisine des particuliers, essentiellement des épluchures ou des restes de repas, ainsi que les déchets de jardin.

La loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025. Le compostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO₂ (pas de déplacement de la matière).



COMMUNAUTÉ DE LA RIVIERA FRANÇAISE



RÉDUISONS VITE NOS DÉCHETS, ÇA DÉBORDE.